



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

DÉCLARATION DU BUREAU RÉGIONAL DE LA CFDT ÎLE-DE- FRANCE RETRAIT DE L'ÂGE PIVOT : UNE PREMIÈRE VICTOIRE QUI DOIT EN APPELER D'AUTRES !

Le Bureau régional de la CFDT Île-de-France, réuni les 20 et 21 janvier 2020 à Paris, se déclare satisfait du retrait de l'âge pivot du projet de loi et partage pleinement la stratégie confédérale dans la négociation qui s'ouvre.

Depuis plusieurs mois, la CFDT dénonce la mesure d'âge pivot injuste et inutile. Cette mesure aurait laissé la possibilité de partir à la retraite à 62 ans, mais avec une baisse définitive de la pension. Ce sont plusieurs centaines de milliers de travailleurs nés à partir de 1960 qui auraient dû travailler plus longtemps dès 2022.

Samedi 11 janvier, grâce à la mobilisation de la CFDT qui était encore le matin même dans les rues de Paris pour faire signer la pétition : « 64 ans, c'est non, retrait de l'âge pivot ». Le Premier ministre a annoncé le retrait de celui-ci du projet de loi de la réforme des retraites. C'est une première victoire pour toutes et tous qui doit en appeler d'autres !

La CFDT Île-de-France partage pleinement la stratégie confédérale dans la négociation qui s'ouvre dans le cadre de la conférence de financement. Elle rappelle aussi son attachement à un système de retraite universel par répartition et agit pour obtenir d'autres avancées, notamment sur la prise en compte de la pénibilité, l'augmentation du minimum contributif, la question des fins de carrière, des transitions professionnelles et l'architecture finale du système par point. Sur tous ces sujets, la CFDT Île-de-France demande aux organisations

patronales de prendre leurs responsabilités.

Par ailleurs, la CFDT Île-de-France interpelle les députés et plusieurs rencontres sont d'ores et déjà planifiées.

Des actions de proximité dans les bassins d'emploi franciliens auprès des travailleurs pour faire connaître nos revendications seront organisées dans les prochaines semaines.

Consciente des conséquences préjudiciables sur l'emploi et sur la mobilité des travailleurs engendrées par le conflit social, particulièrement long et fort en Île-de-France, la CFDT Île-de-France interpelle les acteurs économiques afin que des mesures soient prises en faveur des travailleurs impactés. La CFDT Île-de-France accompagne, auprès de leur employeur, les salariés confrontés à des difficultés dans ce contexte.

Enfin, la CFDT Île-de-France rappelle que si les désaccords font partie du débat public, la violence est une impasse. La CFDT Île-de-France condamne fermement les intrusions violentes dans les locaux et les atteintes aux personnes.

Cfdt: COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le 21 janvier 2020

DÉCLARATION DU BUREAU RÉGIONAL DE LA CFDT ÎLE-DE-FRANCE
RETRAIT DE L'ÂGE PIVOT : UNE PREMIÈRE VICTOIRE QUI DOIT EN APPÉLER D'AUTRES !

Le Bureau régional de la CFDT Île-de-France, réuni les 20 et 21 janvier 2020 à Paris, se déclare satisfait du retrait de l'âge pivot du projet de loi et partage pleinement la stratégie conflictuelle dans la négociation qui s'ouvre.

Depuis plusieurs mois, la CFDT dénonce la mesure d'âge pivot injuste et inutile. Cette mesure aurait laissé la possibilité de partir à la retraite à 62 ans, mais avec une baisse définitive de la pension. Ce sont plusieurs centaines de milliers de travailleurs nés à partir de 1960 qui seraient dû travailler plus longtemps (jusqu'à 65 ans).

Samueli 11 janvier, grâce à la mobilisation de la CFDT qui était venue le matin même dans les rues de Paris pour faire signer la pétition : « 64 ans, c'est non, retrait de l'âge pivot ». Le Premier ministre a annoncé le retrait de celui-ci du projet de loi de la réforme des retraites. C'est une première victoire pour toutes et tous qui doit en appeler d'autres !

La CFDT Île-de-France partage pleinement la stratégie conflictuelle dans la négociation qui s'ouvre dans le cadre de la conférence de financement. Elle rappelle aussi son attachement à un système de retraite universel par répartition et agit pour obtenir d'autres avancées, notamment sur la prise en compte de la pénibilité, l'augmentation du minimum contributif, la question des fins de carrière, des transitions professionnelles et l'architecture finale du système par point. Sur tous ces sujets, la CFDT Île-de-France demande aux organisations patronales de prendre leurs responsabilités.

Par ailleurs, la CFDT Île-de-France interpelle les députés et plusieurs rencontres sont d'ores et déjà planifiées.

Des actions de proximité dans les bassins d'emploi franciliens auprès des travailleurs pour faire connaître nos revendications seront organisées dans les prochaines semaines.

Consciente des conséquences préjudiciables sur l'emploi et sur la mobilité des travailleurs engendrées par le conflit social, particulièrement long et fort en Île-de-France, la CFDT Île-de-France interpelle les acteurs économiques afin que des mesures soient prises en faveur des travailleurs impactés. La CFDT Île-de-France accompagne, auprès de leur employeur, les salariés confrontés à des difficultés dans ce contexte.

Enfin, la CFDT Île-de-France rappelle que si les désaccords font partie du débat public, la violence est une impasse. La CFDT Île-de-France condamne fermement les intrusions violentes dans les locaux et les atteintes aux personnes.

CONTACT
Daria HILCZAK,
secrétaire générale adjointe
CFDT Île-de-France
06 77 10 94 02
secret@iledefrance.cfdt.fr

Documents

[COMMUNIQUE DE PRESSE](#)